



CCCPS / 2022 / DE094
8.4 Aménagement du territoire

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 22 septembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 septembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 22 septembre 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Mirabel et Blacons en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; Danielle BORDERES ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Patricia PUC ; Jean-Philippe ROCHE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Audrey CORNEILLE à Jean Marc MATTRAS ; Agnès FOUILLEUX à Dominique MARCON ; Thierry GUILLOUD à Danielle BORDERES ; Hervé MARITON à Caryl FRAUD ; Morgane PEYRACHE à Ruth AZAÏS ; Jean Pierre POINT à Stéphanie KARCHER et Boris TRANSINNE à Christophe LEMERCIER.
Absents	Samuel ARNAUD ; Jean Christophe AUBERT ; Anne Marie CHIROUZE ; Dominique DELAYE ; Sarah DUVAUCHELLE et Frédéric TEYSOT
Secrétaire de séance	Philippe HUYGHE

Validation du diagnostic et des orientations du Plan de Transition Ecologique (PTE) de la CCCPS

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

En 2020, la CCCPS a signé une convention de partenariat avec Territoire d'Énergie Drôme (SDED) pour un accompagnement technique et financier dans l'élaboration d'un Plan de Transition Ecologique. Un PTE est un outil d'aide à la décision - sans valeur réglementaire - stratégique et opérationnel, en lien et en cohérence avec le CRTE et le projet de territoire de la CCCPS.

Les objectifs de ce PTE pour la CCCPS sont :

- D'avoir un diagnostic climat-air-énergie territorial (à l'instar d'un PCAET) ;
- De coordonner toutes les actions de la CCCPS liées à la transition écologique via un tableau de bord et des indicateurs de suivi ;
- Rendre visible les politiques menées par la CCCPS concernant la transition auprès de la population ;
- D'avoir une ligne de conduite concernant la transition écologique.

Le PTE comporte :

- Un diagnostic climat-air-énergie et un état des lieux de la transition écologique sur le territoire
- Des orientations stratégiques et un plan d'actions
- Un outil de suivi / tableau de bord et des fiches-actions



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 22 septembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 septembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le projet de PTE annexé à la présente délibération est à ce jour composé des éléments suivants à valider :

- Le diagnostic climat-air-énergie du territoire de la CCCPS
- L'état des lieux des actions de transition écologique
- Les enjeux, orientations et pistes d'actions de la CCCPS

A l'issu du diagnostic, il est notamment proposé 12 orientations stratégiques, à savoir :

1. Réduire les consommations d'énergie et les factures énergétiques tout en développant une production d'énergie renouvelable locale ;
2. Offrir des modes de déplacements propres et alternatifs à la voiture individuelle ;
3. Organiser et optimiser de manière responsable les transports de biens et de services ;
4. Développer une économie circulaire, sociale et solidaire ;
5. Réduire les déchets à la source et mieux les valoriser ;
6. Préserver la ressource en eau tant en quantité qu'en qualité
7. Favoriser un tourisme durable ;
8. Préserver les puits de carbone que représente la forêt tout en assurant une gestion durable et une valorisation locale ;
9. Préserver la biodiversité et l'environnement pour maintenir ce cadre de vie exceptionnel ;
10. Favoriser le déploiement de l'agroécologie, d'une agriculture biologique et diversifiée ;
11. Offrir à la population une alimentation saine, locale, de saison et accessible à tous ;
12. Développer la coopération, sensibilisation et communication pour un changement de comportement global.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire de valider le diagnostic et l'état des lieux réalisés ainsi que les propositions d'orientations stratégiques du PTE. Le plan d'actions sera affiné et présenté aux élus dans les commissions concernées durant le deuxième semestre de l'année 2022 avant validation en Conseil communautaire. Une présentation au SDED sera également programmée, avec à l'issu de ce PTE, le versement de l'aide d'un montant de 20 000€ comme convenu dans la convention de partenariat.

III. Visas

VU la convention de partenariat CCCPS-CCVD-SDED pour la planification d'actions de transition énergétique du 1^{er} avril 2020,

VU l'avis favorable de l'Exécutif du 7 juillet 2022,

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de valider le diagnostic du PTE et les orientations stratégiques proposées,
- 2) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 22 septembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 septembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à la majorité absolue :

Votants POUR : 21 voix

Votants CONTRE : 1 voix, Franck MONGE

S'abstenant : 11 voix, Ruth AZAIS, Marcel BONNARD, Danielle BORDERES, Audrey CORNEILLE, Caryl FRAUD, Thierry GUILLOUD, Stéphanie KARCHER, Hervé MARITON, Jean-Marc MATTRAS, Morgane PEYRACHE et Jean Pierre POINT.

VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : Plan de Transition Ecologique de la CCCPS : diagnostic climat-air-énergie, état des lieux des actions de transition écologique, orientations et pistes d'actions.

Philippe HUYGHE
Secrétaire de séance

Le 22/09/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

